

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 31 MARS 2011**

Séance du trente et un mars de l'an deux mille onze.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Betz, sous la présidence de Monsieur Arnaud FOUBERT à 20 heures 30.

Date de la convocation : vingt-deux mars deux mille onze.

Délégués en exercice : **101**

Délégués présents : 65

Pouvoirs : 4

Votants : 69

Absents : 32

Présents : Mmes PETIT Monique – MORTIER Annick – MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – DALONGEVILLE Fabrice – HEURTAUT Jean-Marc(s) – BARA Alain – Mme SICARD Anne-Sophie – MM. MOQUET Philippe – FROMENT Michel – Mme THELLIER Colette – MM. BOULLAND Philippe – FILIBERTI Thierry – Mme GALEOTE Catherine – MM. LAVIALE Michel – de WALL Philippe – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – FOUBERT Arnaud – Mmes CLAUS Sophie – FAIVRE Dominique – MM. ETIENNE Michel – SALMON Jean-Luc – Mme TORLET Josy – MM. FOIX Pascal – OBJOIS Eric – RATEAU Fabrice(s) – Mme MORIN Anna(s) – BRILLON Catherine – MM. BOURGEOIS René – BIZOUARD Alain – Mme LEGEAY Nelly – MM. LEJEUNE Jean-Marc – DOUCET Didier – LEGER Daniel – GUYOT Jean-Marie – PROFFIT Benoît – CARLO Didier – LANDAIS Joël – PROVOST Guy – BRIATTE Hubert – THUILLIER Jean-Claude – Mme POTEI Virginie – MM. COFFIN Philippe – VANTROYS Marc – LEFEVRE Michel – LAMARE Jacques(s) – Mme PLASMANS Françoise – MM. GAGE Daniel – NAU Jean-Claude – DUTHOIT Christian – DELETANG Jean-Claude – Mme GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – BERNINI Jean – HAUDRECHY Jean-Pierre – LEGRIS Jean-Luc(s) – Mme CLABAUT Thérèse – PERNOUD Philippe – VECTEN Patrice – MEURANT Christian – KALUZNY Frédéric – NICOLAS Germain – de KERSAINT Guy-Pierre – PARMENTIER Jean-Louis – COURTIER Benoît(s).

Absents : M. COLLARD Sylvain – Mme MONTREUIL Mireille – MM. GIRAUDON Arnaud – PETREMENT Alain – CHARTIER Jean-Luc – BONNEL Jean-Philippe – THOMAS Philippe – BOURGOIS Daniel – CASSA Michel – Mme REPETTI Yveline – MM. COLLARD Michel – DOUET Jean-Paul – KOUAOVI Eric – DIETTE André – PELLE Eric – SEVERAUD Jean – DOMPE Gérard – DEVAUX Jean-Pierre – SMAGUINE Dominique – REANT Jean-Marie – TRAULLE Bruno – PETERS Arnaud – PHILIPON François – CORNIQUET Nicolas – Mlle DENIS Catherine – MORA Roger – DEMONT Robert – PETITBON Gilles – GUILLOU Alain – AUDIGNON Gilles – Mme SPILLEMAECKER – M. OURY Bertrand.

Pouvoirs : M. COCHARD Philippe (Boissy Fresnoy) à M. FILIBERTI Thierry (Boissy Fresnoy) – M. LECOT Philippe (Boullarre) à M. BOURGEOIS René (Etavigny) – Mme HARDY Marie-Paule (Glaignes) à M. BRIATTE Hubert (Morienvil) – Mme MALLARD Marie-Paule (Nanteuil le Haudouin) à M. VANTROYS Marc (Nanteuil le Haudouin).

Secrétaire de séance : Alain BIZOUARD.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h45.

Monsieur Alain BIZOUARD est désigné Secrétaire de séance.

0 – Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 février 2011

Aucune remarque n'étant formulée, le Président procède au vote.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – Approbation du Compte de Gestion 2010 / Budget CCPV

Madame SICARD présente les résultats du compte de gestion 2010 établi par le Comptable du Trésor :

- Section de fonctionnement :
 - o Total des recettes de la section : 10 893 404,28 €
 - o Total des dépenses de la section : 10 493 879,66 €
 - o Résultat de l'exercice-----Excédent : 399 524,62 €
 - o Résultat reporté-----Excédent : 2 156 536,33 €
 - o Part affectée à l'investissement : 832 987,22 €
 - o Résultat de clôture-----Excédent : 1 723 073,73 €

- Section d'Investissement :
 - o Total des recettes de la section : 7 473 313,21 €
 - o Total des dépenses de la section : 3 925 657,17 €
 - o Résultat de l'exercice-----Excédent : 3 547 656,04 €
 - o Résultat reporté-----Déficit : - 4 564 651,15 €
 - o Résultat de clôture-----Déficit : - 1 016 995,11 €

Soit un excédent net comptable de : 706 078,62 €

En intégrant les restes à réaliser de 2010, soit :

671 792,00 € en dépenses,

1 195 316,00 € en recettes,

Le résultat net global de clôture est porté à un excédent de : + 1 229 602,62 €

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité que les résultats du Compte de Gestion 2010 CCPV établi par le Comptable du Trésor concordent avec ceux du Compte Administratif votés par le Conseil Communautaire en séance du 24 février 2011.

2 – Approbation du Compte de Gestion 2010 / Budget Annexe du BIL

Monsieur HAQUIN présente les résultats du compte de gestion 2010 du Budget Annexe du BIL établi par le Comptable du Trésor :

- Section de fonctionnement :
 - o Total des recettes de la section : 69 510,34 €
 - o Total des dépenses de la section : 51 303,59 €
 - o Résultat de l'exercice-----Excédent : 18 206,75 €
 - o Résultat reporté-----Excédent : 15 464,83 €
 - o Part affectée à l'investissement : 15 464,83 €
 - o Résultat de clôture-----Excédent : 18 206,75 €

- Section d'Investissement :
 - o Total des recettes de la section : 48 155,67 €
 - o Total des dépenses de la section : 49 675,03 €
 - o Résultat de l'exercice-----Déficit : - 1 519,36 €
 - o Résultat reporté-----Déficit : - 15 446,92 €
 - o Résultat de clôture-----Déficit : - 16 966,28 €

Soit un excédent net global de : 1 240,47 €

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité que les résultats du Compte de Gestion 2010 du BIL établi par le Comptable du Trésor concordent avec ceux du Compte Administratif votés par le Conseil Communautaire en séance du 24 février 2011.

3 – Approbation du Compte de Gestion 2010 / Budget Annexe du SPANC

Monsieur HAQUIN présente les résultats du compte de gestion 2010 du Budget Annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif établi par le Comptable du Trésor :

-	Section de fonctionnement :	
o	Total des recettes de la section :	19 651,83 €
o	Total des dépenses de la section :	16 444,30 €
o	Résultat de l'exercice-----Excédent :	3 207,53 €
o	Résultat reporté-----Excédent :	5 676,80 €
o	Part affectée à l'investissement :	0,00 €
o	Résultat de clôture-----Excédent :	8 884,33 €
-	Section d'Investissement :	
o	Total des recettes de la section :	0,00 €
o	Total des dépenses de la section :	0,00 €
o	Résultat de l'exercice-----:	0,00 €
o	Résultat reporté-----:	0,00 €
o	Résultat de clôture-----:	0,00 €

Soit un excédent net global de : 8 884,33 €

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité que les résultats du Compte de Gestion 2010 du SPANC établi par le Comptable du Trésor concordent avec ceux du Compte Administratif votés par le Conseil Communautaire en séance du 24 février 2011.

4 – Affectation du résultat 2010 au Budget Primitif 2011 de la CCPV

Madame SICARD propose l'affectation des résultats 2010 suivante afin d'équilibrer la section d'investissement au BP 2011 :

- Reprise du déficit de la section d'investissement 2010 de 1 016 995,11 € à l'article 001 en dépense de la section d'investissement du BP 2011.
- Inscription 493 471,11 € à l'article 1068 en recete d'investissement,
- Reprise de l'excédent de fonctionnement 2010 de 1 229 602,62 € à l'article 002 en recette de fonctionnement

Virement de section à section :

Dépense de Fonctionnement

- Virement à la section d'investissement : Article 023 : 338 035,00 €

Recette d'investissement

- Virement issu de la section de fonctionnement : Article 021 : 338 035,00 €

Le Conseil Communautaire approuve cette affectation à l'unanimité.

Monsieur HEURTAUT souhaite savoir à quoi correspondait le déficit d'investissement constaté au Compte Administratif 2010.

Le Président répond que ce déficit résulte de plusieurs facteurs :

- reprise du déficit de l'année antérieure (2009),
- annuité de remboursement de la participation CCPV aux travaux de réhabilitation des gymnases (annuité remboursée sur les fonds propres de la CCPV),
- remboursement du capital de la dette de l'année (majoritairement lié aux emprunts du Centre Aquatique)
- prise en charge de dépenses d'investissement mineures sans recourir à l'emprunt,
- décalage entre la réalisation des dépenses et la perception des recettes.

5 – Budget Primitif 2011 / CCPV

Le Président rappelle les grandes lignes du débat d'orientations budgétaires tenu le 24 février 2011 au sein du Conseil Communautaire.

Il indique ainsi que ce budget est un budget de continuité des actions entreprises ou votées par le passé, et que les nouveautés sont donc relativement limitées.

Une réflexion importante est en effet lancée au sein du Bureau pour réfléchir à une évolution de notre projet de territoire. Cette réflexion donnera lieu dans les prochaines semaines à une ouverture à tous les membres du Conseil Communautaire qui souhaiteront s'investir sur ce dossier.

Le Président poursuit en indiquant que parmi les spécificités de ce budget, on constate :

- Une année pleine de fonctionnement du Centre Aquatique du Valois (ce qui vaut tant pour la dotation forfaitaire allouée au fermier pour le fonctionnement, que pour les crédits nécessaires pour assurer le transport des élèves), contre 9 mois de fonctionnement l'an dernier,
- Les études complémentaires et les travaux préparatoires à l'aménagement de la voie verte sont entrepris,
- Un effort est consenti sur la communication de la CCPV,
- Un nouveau camion benne devrait être acquis pour la régie de collecte,
- La Zone d'Activités du Chemin de Paris aura sa première entreprise opérationnelle,
- Le Gymnase Gérard de Nerval de Crépy rejoindra les 3 autres gymnases d'ores et déjà gérés par la Communauté de Communes.

Le Président ajoute que l'enquête publique, qui constituait la dernière étape de la procédure d'approbation de notre SCoT, doit être relancée. En effet, le Commissaire Enquêteur est décédé au terme de cette enquête, avant d'avoir signé son rapport, et personne n'est habilité à le signer à sa place.

Madame SICARD poursuit en indiquant que les restes à réaliser sont principalement axés sur :

- La première tranche d'aménagement de la voie verte (dépenses et recettes),
- Les reliquats de crédits sur la construction du Centre Aquatique (dépenses et recettes),
- Les reliquats de crédits sur la construction de l'Équipement de Betz (dépenses et recettes),
- Des crédits votés pour la mise en place d'une clôture autour du gymnase de Betz (dépenses).

S'agissant du budget, hormis les spécificités 2011 déjà indiquées par le Président, la CCPV doit faire face à des augmentations qu'elle ne maîtrise pas :

- La revalorisation de la contribution donnée au SDIS,
- La revalorisation de la contribution donnée au SMVO,
- L'évolution des coûts de la collecte des déchets liée à la mise en œuvre des clauses de révision,

Par ailleurs, certaines dépenses sont désormais assumées en année pleine, alors que ce n'était pas le cas auparavant :

- Le fonctionnement du Centre Aquatique du Valois et le transport associé,
- La subvention au fonctionnement de la MIEF (suite à l'ouverture de la dernière antenne à Betz avec la livraison de l'équipement regroupant les services à la population).

Les charges financières sont également en augmentation, suite à la réalisation en 2010 des derniers emprunts nécessaires à la construction du Centre Aquatique, et de l'Équipement de Betz.

Les charges de personnels subissent une progression liée à l'inscription en année pleine du rédacteur pour le pôle finances (recruté en février) et d'un crédit pour les éventuelles progressions dues au régime indemnitaire, aux avancements d'échelon, de grade etc. Il y a également l'intégration d'un poste d'agent technique pour le deuxième semestre, après transfert du gymnase Gérard de Nerval pour l'entretien de ce dernier.

Il est également budgété l'augmentation progressive des charges patronales pour harmoniser le public sur le privé, suite à la réforme du régime des retraites. Les dépenses de personnel restent toutefois relativement contraintes puisqu'elles ne représentent que 17,6 % des dépenses de fonctionnement.

Madame SICARD attire ensuite l'attention du Bureau sur le fait qu'à taux d'imposition semblables à 2010, le fonds de roulement prévisionnel fin 2011 s'annonce en recul marqué

par rapport aux années antérieures (solde fin 2011 prévu à 382 000 €). Ceci signifie donc que la Communauté de Communes consomme son fonds de roulement pour faire face à ses dépenses, ce qui obligera dans les années à venir à trouver de nouvelles recettes pour le compenser lorsqu'il aura disparu.

Le Président ajoute que la réforme fiscale de 2010 a généré pour la Communauté de Communes une évolution automatique de ses taux de TH, de Taxe Foncière sur le Non Bâti et de Contribution Foncière des Entreprises. Cette évolution génère la disparition de la compensation TP attribuée l'an dernier à la Communauté de Communes.

Cette réforme étant profitable à la Communauté de Communes, l'Etat ponctionne près de 383 000,00 € de nos recettes fiscales supplémentaires pour alimenter un fonds de garantie de recettes (FNGIR) qui sert à couvrir les collectivités lésées par la réforme. Ce prélèvement annule les effets positifs de la réforme pour la Communauté de Communes.

Monsieur HEURTAUT demande s'il ne serait pas possible de baisser nos taux « ménage » et de compenser par une augmentation du taux de TEOM.

Le Président répond que l'augmentation possible du taux de TEOM donne lieu chaque année à des débats. En effet, certains pensent qu'il n'est pas souhaitable de financer notre service « déchets » avec des recettes qui ne correspondent pas au service, et d'autres pensent que les modalités de calcul de la TEOM sont trop injustes pour que cette dernière couvre 100 % du coût du service.

Un compromis avait été trouvé avec une TEOM couvrant 80 % du coût.

Le Président propose qu'on attende les nouvelles mesures incitatives promises par l'Etat avant de relancer une discussion de fond sur cette problématique. Par ailleurs, d'autres Communautés de Communes proches font actuellement une expérimentation (redevance à la levée de conteneur, et redevance au poids). Les résultats de cette expérimentation seront également profitables à la Communauté de Communes pour éclairer sa décision, car la mise en place d'une redevance génère des coûts qu'actuellement nous n'avons pas à supporter (mise en place d'un service de facturation, suivi des bases de données d'adresse, suivi des impayés).

S'agissant d'envisager d'augmenter les impôts, le Président rappelle que la majorité du Conseil Communautaire s'est prononcé contre lors du DOB.

Monsieur VANTROYS pense que la DGF risque de baisser si on n'augmente pas les taux des taxes « ménages », ou si on n'augmente que le taux de TEOM.

Le Président répond que des recherches ont été faites sur les modalités de calcul de la DGF, afin de vérifier cette information déjà donnée par un membre du Bureau.

Il s'avère finalement que le Coefficient d'Intégration Fiscale qui entre dans le calcul de la DGF est calculé en globalisant toutes les recettes fiscales, y compris celles qui émanent de la

TEOM. Il n'y a donc pas lieu de penser qu'une augmentation éventuellement différenciée de nos taxes ait une incidence spécifique sur la DGF. D'autres composantes des modalités de calcul que nous ne maîtrisons pas (valeur du point fixé par l'Etat) semblent avoir des répercussions plus importantes.

Le Président poursuit en indiquant qu'actuellement, la collecte et le traitement des déchets représentent un coût de 100 € / hab / an, et un coût par foyer de 257 € / an.

Monsieur VANTROYS indique que cela s'explique par le fait que le SMVO s'est doté d'un incinérateur moderne. Il paie ainsi une taxe pollution beaucoup plus faible que beaucoup d'EPCI semblables, et ça se ressent sur la facture.

Monsieur DOUET souhaite savoir à quoi servent les crédits prévus sur le budget « Eau et Assainissement » du Budget principal de la CCPV.

Le Président répond qu'il s'agit des reliquats de crédits du Contrat Rural pour les opérations non achevées. Il s'agit également des reliquats de crédits sur le schéma d'alimentation en eau potable. Le reste est constitué par des charges de personnels liées au fonctionnement de la cellule animation qui gère également le SPANC.

Monsieur BIZOUARD demande si la CCPV a vu baisser en 2011 sa contribution donnée à Vert Marine pour l'exploitation du Centre Aquatique, en raison de la forte fréquentation de l'équipement.

Le Président répond qu'il faut avoir un an de fonctionnement avant de faire un premier bilan. La mise en œuvre de cette clause d'intéressement ne sera donc discutée qu'une fois ce bilan fait.

Monsieur THUILLIER demande ce qui justifie l'augmentation du coût du service « Déchets » en 2011.

Monsieur HAQUIN répond que la cotisation SMVO augmente de 2,3 %. Pour ce qui est de la collecte, l'augmentation avoisine les + 7% en raison de l'application de la formule de révision prévue dans le marché (l'augmentation des coûts du carburant influe).

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Président propose de voter le BP 2011 ainsi que les taux.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

1- APPROUVE

Le Budget Primitif 2011
Par nature et par chapitre

Sur la base d'un prévisionnel en section de fonctionnement de :

- 11 955 398,97 € en dépenses,
- 12 338 334,92 € en recettes,

Sur la base d'un prévisionnel en section d'investissement de :

- 3 294 787,11 € en dépenses (dont 671 792,00 € de restes à réaliser)

- 3 294 787,11 € en recettes (dont 1 195 316,00 € drestes à réaliser)

<u>Soit un total dépenses de :</u>	15 250 186,08 €
<u>Soit un total recettes de :</u>	15 633 122,03 €
<u>Soit un solde prévisionnel de :</u>	382 935,95 €

2- DECIDE

Que les taux de la fiscalité additionnelle 2011 sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 3,74 %
- Taxe foncière (bâti) : 3,88 %
- Taxe foncière (non bâti) : 8,02 %
- Contribution Foncière des Entreprises : 4,13 %

3- DECIDE

Que le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) reste fixé à 10,93 %

6 – Attribution des subventions 2011

Monsieur NAU indique que la Commission « Vie Associative » s'est réunie et a opéré des arbitrages entre les différentes demandes reçues par la Communauté de Communes. Le Bureau a également émis un avis et il est proposé les attributions suivantes, en sachant que le crédit global disponible pour les associations n'est pas dépassé :

**COMMISSION CULTURE, SERVICES A LA POPULATION ET AUX
COMMUNES ET ASSOCIATIONS DU 9 FEVRIER 2011
ASSOCIATIONS DIVERSES : enveloppe de 43 900 €**

Nom de l'association	Propositions d'attribution de la commission du 9 février 2011
Sport Libre	6 500 €
Radio Valois Multien	15 000 €
Autonne Villages	1 500 €
Chant Libre	2 000 €
Bols d'Air	500 €
Arts et Notes	3 000 €
FSE Jean de la Fontaine Crépy en Valois	2 960 €
FSE Gérard de Nerval Crépy en Valois	1 932 €
FSE Guillaume Cale Nanteuil le Haudouin	2 800 €
FSE Marcel Pagnol Betz	1 756 €
ANESI Guillaume Cale Nanteuil le Haudouin	1 600 €
Total des propositions d'attribution de la commission du 9 février 2011	39 548 €
Ecart excédentaire par rapport à l'enveloppe des associations diverses	4 352 €

**COMMISSION CULTURE, SERVICES A LA POPULATION ET AUX
COMMUNES ET ASSOCIATIONS DU 9 FEVRIER 2011
PROJETS DE TERRITOIRE : enveloppe de 40.000 €**

Nom de l'association	Propositions d'attribution de la commission du 9 février 2011
Aux cuivres citoyens ! MJC Feigneux	1.000 €
Off. Tourisme Ermenonville	1.420 €
Jours de Fêtes ! MJC Feigneux	2.000 €
Roches et Carrières	2.500 €
Les ADEX	2.000 €
Sté Histoire et archéologie Valois	500 €
Usines à danses	15.000 €
Off. Tourisme Crépy en Valois	5.250 €
Musée de l'archerie et du Valois	3.000 €
MJC Culture Crépy en Valois	9.000 €
Total des propositions d'attribution de la commission du 9 février 2011	41.670 €
Ecart déficitaire par rapport à l'enveloppe des projets de territoire	- 1.670 €

**COMMISSION CULTURE, SERVICES A LA POPULATION ET AUX
COMMUNES ET ASSOCIATIONS DU 9 FEVRIER 2011
CENTRES SOCIAUX : enveloppe de 45.000 €**

Nom de l'association	Propositions d'attribution de la commission du 9 février 2011
Centre Social Rural de Betz	15.000 €
Centre Social Rural de Nanteuil le Haudouin	15.000 €
Centre Social de Crépy-en-Valois	15.000 €

Madame MORIN questionne sur une association qui a demandé une subvention à Ermenonville et qui n'a pas encore communiqué ses statuts.

Monsieur NAU répond que cela est en cours et que cette association est créée dans le cadre du projet CCPV labellisé pour le tricentenaire Jean-Jacques Rousseau en 2012.

Le Conseil Communautaire autorise les attributions de subventions à la majorité (68 pour, 01 abstention).

7 – Adhésion de la Communauté de Communes à Oise Est Initiative

Madame SICARD indique qu'il s'agit du renouvellement de l'adhésion à Oise Est Initiative qui a permis en 2010 de soutenir 9 projets. Ces 9 projets sont ceux qui ont abouti parmi les 54 projets étudiés.

Elle ajoute que l'activité de cette association est importante car elle crée du service de proximité (des commerces s'implantent grâce à son action).

Monsieur HEURTAUX demande s'il y a un suivi du remboursement des prêts lorsque l'entreprise qui en a bénéficié quitte le territoire.

Madame SICARD répond qu'en effet, les prêts d'honneur sont suivis et doivent être remboursés. Dans les faits, seuls 3 % des prêts d'honneur ne sont pas remboursés.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de renouveler son adhésion à Oise Est Initiative pour un total de subvention de 31 718,00 €.

8 – Affectation du résultat 2010 / Budget annexe du BIL

Madame SICARD indique qu'il est proposé l'affectation suivante, afin de permettre l'équilibre de la section d'investissement du Budget Annexe 2011 du BIL :

Section d'investissement :

Recettes :

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 18 206,75 €

Dépenses :

Article 001 « Déficit d'investissement reporté » : 16 966,28 €

Total de : 1 240,47 € (Correspondant à l'excédent net global de l'exercice 2010)

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité cette affectation des résultats.

9 – Budget Annexe 2011 du BIL

Madame SICARD présente le Budget Annexe 2011 du BIL :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Art 616 « Assurances » :	1 100,00	Art 777 « Amortis. de subvention » :	16 979,00
Art 63512 « Taxe foncière » :	11 300,00	Art 752 « Loyer Ville de Crépy » :	51 259,53
Art 6611 « Intérêts d'emprunt » :	6 000,00		
Art 6811 « Amortissements » :	32 691,00		(Loyer HT, soit 61 306,40 € TTC)
Art 023 « Virem. à la sect. d'investis. » :	17 147,53		
Total dépenses de la section :	68 238,53	Total recettes de la section :	68 238,53

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Art 001 « Déficit d'invest. reporté » :	16 966,28	Art 1068 « Excéd. Fonct. capitalisé » :	18 206,75
Art 1391 « Amortiss. subvention » :	16 979,00	Art 281 « Amortissements » :	32 691,00
Art 1641 « Capital d'emprunt » :	34 100,00	Art 021 « Virem. de la sect. de fonct. » :	17 147,53
Total dépenses de la section :	68 045,28	Total recettes de la section :	68 045,28

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget annexe.

10 – Affectation des résultats 2010 / Budget Annexe 2011 du SPANC

Monsieur HAQUIN indique qu'il s'agit simplement de reprendre au BP 2011 le résultat antérieur. Il précise que ce budget ne comprend que des crédits de fonctionnement.

Cette affectation se traduit par l'écriture suivante :

Section de fonctionnement :

Recette :

Article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 8 884,33 €

Total de : 8 884,33 €

(Correspondant à l'excédent net global de l'exercice 2010)

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cette affectation des résultats.

11 – Budget Annexe 2011 du SPANC

Monsieur HAQUIN présente le Budget Annexe 2011 du SPANC, plus conséquent que les années antérieures, car il s'agit à présent de lancer le contrôle systématique des assainissements non collectifs.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Art 611 « Sous traitance générale »	189 700,00	Art 7062 « Redevances » :	103 768,00
		Art 7478 « Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie »	82 200,00
		Art 002 « Excédent de fonctionnement reporté »	8 885,00
Total dépenses de la section :	189 700,00	Total recettes de la section :	194 853,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
NEANT		NEANT	
Total dépenses de la section :	0,00	Total recettes de la section :	0,00

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce budget annexe.

12 – Rapport d'activité 2010 des services de la Communauté de Communes

Le Président indique que conformément à la loi, un rapport d'activités des services de la Communauté de Communes a été fait et sera prochainement adressé à chaque commune.

Celui-ci doit faire l'objet d'une présentation dans chaque Conseil Municipal par le Maire et le Délégué Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport d'activité.

13 – Information relative au transfert du Gymnase Gérard de Nerval à la Communauté de Communes

Madame SICARD explique que la compétence « Construction, rénovation, entretien et gestion des équipements sportifs intercommunaux liés aux collèges » est assumée par la Communauté de Communes depuis sa création.

En avait découlé la prise en charge par la Communauté de Communes de 3 gymnases :

- Gymnase Jules Michelet de Crépy en Valois,
- Gymnase Marcel Pagnol de Betz,
- Gymnase Marcel Villiot à Nanteuil le Haudouin.

Il est à présent question d'intégrer le Gymnase Gérard de Nerval de Crépy en Valois qui est lié au collège du même nom.

Cette prise en charge par la Communauté de Communes permettra notamment de bénéficier d'une aide substantielle de la Région (par le biais du FRAPP) dans le cadre de sa réhabilitation (subvention de 150 000 € sur une dépense subventionnable de 300 000 €).

La Ville de Crépy en Valois s'engage à ce que les travaux de réhabilitation représentent un coût résiduel nul pour la Communauté de Communes. Pour ce faire, un fonds de concours correspondant aux dépenses restées à la charge de la Communauté de Communes pourrait lui être versé par la ville.

La Communauté de Communes supporterait donc initialement uniquement les frais de fonctionnement de ce nouveau gymnase qui pourrait être mis à la charge de la Communauté de Communes à compter de juin 2011. 6 mois de fonctionnement de ce gymnase ont donc été inscrit au BP.

14 – Information relative aux délibérations prises en vertu des délégations consenties au Bureau Communautaire.

Le Président présente la délibération prise par le Bureau Communautaire lors de la séance du 17 mars 2011.

Bureau Communautaire du 17 mars 2011

- Délibération n° 2011 / 14 autorisant le Président à signer une convention financière avec la Commune de Betz pour mettre en place les loyers destinés à couvrir le coût résiduel supporté par la Communauté de Communes dans le cadre de la construction de l'équipement regroupant les services à la population (loyer mensuel de 2 052,65 € par mois pendant 18 ans).

Aucune remarque n'étant formulée, le Président lève la séance à 22h30.

Alain BIZOUARD,
Secrétaire de séance.

Arnaud FOUBERT,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois